



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 17 mai 2019

Gilets jaunes : Interdiction de manifester dans le centre-ville de Saint-Nazaire le 18 mai

Lors des rassemblements du 28 novembre 2018 et plus particulièrement du 5 janvier 2019, des dégradations importantes ont été commises dans le centre-ville de Saint-Nazaire à l'encontre de bâtiments publics et de commerces. Afin de garantir, l'ordre public, le préfet prend un arrêté d'interdiction de manifester dans le centre-ville de Saint-Nazaire le 18 mai.

A l'occasion de la manifestation régionale annoncée des gilets jaunes le 18 mai à Saint-Nazaire, le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a décidé de mesures préventives et d'un dispositif de sécurité adapté pour lutter contre le risque de violences et de dégradations.

Dans le cadre de cet appel à manifester, les renseignements dont nous disposons témoignent de la volonté manifeste d'une partie, au moins, des participants à cette manifestation de commettre des violences et des dégradations avec, en particulier, la présence d'éléments radicaux et violents.

Compte tenu de ce risque important de trouble à l'ordre public, le préfet a pris un arrêté interdisant la manifestation non déclarée des gilets jaunes dans le centre-ville de Saint-Nazaire. Par ailleurs, un autre arrêté préfectoral interdit le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer des armes par destination.

Sur réquisitions du procureur de la République, des contrôles avec fouille et inspection visuelle de bagages et de véhicules auront lieu aux abords de la manifestation mais également, très en amont, sur les axes routiers desservant Saint-Nazaire.

Un dispositif de sécurité adapté, réactif et mobile, sera déployé pour prévenir les violences, protéger le centre-ville et procéder, le cas échéant, aux interpellations des auteurs de troubles.

L'arrêté est en ligne à cette adresse :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-RAA-en-Loire-Atlantique/2019/Mai>

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

